

NOTE DE SERVICE

DATE :	Le 13 mars 2017
DESTINATAIRES :	Tout le personnel enseignant régulier
EXPÉDITRICE :	Janice Lemoignan, conseillère en gestion du personnel
OBJET :	Demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2017-2018

MESSAGE

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous informer des dates limites concernant une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2017-2018.

Si vous désirez faire une demande de congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire complète 2017-2018, **vous avez jusqu'au 1^{er} avril 2017**.

Si vous désirez prendre un congé sans traitement à temps partiel pour toute l'année scolaire (réduction de tâches) :

- Pour les enseignants (es) du primaire : **vous avez jusqu'au 15 juin 2017**;
- Pour les enseignants (es) du secondaire, de la FGA ou de la FP : **vous avez jusqu'au dernier jour de l'année scolaire précédent celle où le congé est demandé (27 juin 2017)**.

À noter que si vous souhaitez prendre un congé à temps plein ou à temps partiel pour une partie de l'année scolaire et débutant après le premier jour de travail (durée de 10 jours et plus), **vous devez nous faire parvenir votre formulaire de demande 30 jours avant la prise du congé, afin que celui-ci soit analysé par les Services des ressources humaines**.

Tout formulaire doit être dûment rempli et signé par votre direction d'école.

Cette note de service vous sera également transmise par courrier électronique.

Merci de votre collaboration.

Les Services des ressources humaines,



Janice Lemoignan
Conseillère en gestion du personnel